Novembre 2012 | Numéro R293

Recherche *en un coup d'œil*

Réplique de l'étude intitulée Incidents d'automutilation survenus dans les établissements du SCC sur une période de 30 mois

MOTS CLÉS : *automutilation, santé mentale des délinquants, suicide chez les détenus*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'automutilation peut être définie comme toute forme de blessure corporelle ou de défigurement qu'une personne s'inflige délibérément et qui n'est pas considérée comme acceptable par la société. Comme l'automutilation pose de graves défis pour la sécurité des détenus et du personnel dans les établissements correctionnels, il importe de comprendre ce comportement afin d'aider à le prévenir, à le gérer et à le traiter. Dans le cadre d'une étude précédente (2010), Gordon a examiné les incidents d'automutilation ayant eu lieu du 1er avril 2006 au 20 septembre 2008. Notre étude reproduit la méthode utilisée par Gordon et examine les tendances au cours des 30 mois suivants.

Ce que nous avons fait

Nous avons examiné les incidents d'automutilation signalés du 1er octobre 2008 au 31 mars 2011 dans le Système de gestion des délinquant(e)s, une base de données nationale qui contient des renseignements sur tous les délinquants sous responsabilité fédérale, et/ou dans les Rapports de situation, rapports quotidiens qui informent les membres de la haute direction des incidents importants au sein du SCC.

Ce que nous avons constaté

Au total, 639 détenus étaient à l'origine de 2 102 incidents d'automutilation (y compris les tentatives de suicide et les menaces d'automutilation) au cours de la période visée. Les types d'incidents comprenaient les coupures, la strangulation, l'insertion d'objets, le fait de se frapper la tête contre une surface dure, le fait de se frapper une partie du corps autre que la tête sur une surface dure, le fait de rouvrir une plaie, la surdose et le fait d'avaler un objet (à l'exclusion de la nourriture et des médicaments). Si nous tenons compte des modifications de la population, le nombre de détenus qui se sont mutilés a augmenté de 7 % au cours de la période visée et le nombre d'incidents a augmenté de 32 %, mais est demeuré relativement stable au cours des 18 derniers mois. Les augmentations pouvaient être principalement expliquées par des modifications dans le taux d'automutilation chez les femmes. Le nombre de décès attribuables à l'automutilation est passé de 26 à 22 cas.

Un groupe relativement petit de femmes (14 %) qui se sont mutilées à répétition au cours de la période étudiée était à l'origine de la plupart des incidents (79 %). Par conséquent, les augmentations du taux d'automutilation chez les femmes étaient largement influencées par un petit nombre de femmes qui se mutilaient fréquemment. Chez les hommes, 4 % s'étaient mutilés dix fois ou plus, ce qui représentait environ 30 % des incidents chez les hommes. Les femmes étaient plus susceptibles de se frapper la tête contre une surface dure et d'être découvertes par un membre du personnel, tandis que les hommes étaient plus portés à de se couper, à menacer de se mutiler et à signaler eux-mêmes leurs blessures.

Ce que cela signifie

La tendance à la hausse de l'automutilation constatée par Gordon (2010) s'est poursuivie pendant une année supplémentaire et s'est ensuite stabilisée au cours des 18 derniers mois de l'étude, ce qui semble indiquer que l'accroissement pourrait être attribuable à une hausse du taux de signalement et à une surveillance plus attentive plutôt qu'à de réelles augmentations. Comme le nombre d'incidents demeure élevé, il faudra déployer des efforts supplémentaires afin d'intervenir. En concentrant les efforts sur les détenus qui se mutilent souvent, on pourrait réduire le nombre d'incidents et en appliquant des mesures de prévention on pourrait réduire le nombre de détenus qui se mutilent.

Pour de plus amples renseignements

Power, J., Gordon, A., Sapers, J. et J. Beaudette (2012). *Réplique de l'étude intitulée Incidents d'automutilation survenus dans les établissements du SCC sur une période de 30 mois.* Rapport de recherche, R293. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca.

Préparé par : Jenelle Power

Pour nous joindre
Direction de la recherche
613-995-3975
recherche@csc-scc.gc.ca